

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 01-2022 au Conseil
Communal sollicitant un subventionnement de 10 places d'accueil à la garderie « Les
Chattons » à Renens**

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 8 février 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad hoc chargée d'examiner le préavis n° 01-2022 s'est réunie à Castelmont, le 8 février 2022, de 18 h à 19h51, dans la composition suivante :

La Municipalité est représentée par Madame la Municipale Anne Bourquin Büchi, et accompagnée de son chef de service et correspondant opérationnel AJENOL, Monsieur Laurent Häller

Monsieur Capuano est confirmé au poste de président de la commission. Monsieur Amblet est confirmé comme rapporteur. La commission est composée de Monsieur Tony Capuano (PLR), Monsieur Olivier Amblet (VER), Madame Monika Deillon (UDC), Madame Nicole Genet (PSIG), Monsieur Vincent Jaccoud (PSIG), Madame Johanna Monney (VER) et Monsieur David Stauffer (LCVL).

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Mme la Municipale rappelle le contenu du préavis en y ajoutant les éléments suivants :

- Il s'agit d'un montage assez complexe puisqu'il inclut des accords avec le canton et la commune de Renens.
- Créer des garderies est plus compliqué que des APEMS car il faut beaucoup de place (Minimum 400m2 pour accueillir 40 enfants).
- La commune de Prilly a besoin de nombreuses places pour l'accueil préscolaire. Des projets sont en cours mais nous discutons ce soir d'un projet qui nous a été proposé spontanément.
- Les Chattons étaient une garderie privée, fermée en 2020.

Monsieur Häller continue la présentation :

- La garderie regroupait 49 places. Elle est équipée, aux normes, située dans une bonne location. C'est donc une opportunité très intéressante.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 01-2022 au Conseil Communal sollicitant un subventionnement de 10 places d'accueil à la garderie « Les Chattons » à Renens

- Il est prévu d'ouvrir 39 places, avant peut-être d'étendre à 49 places.
- Une place représente environ 1.5 enfants pris en charge (Ndr : statistiquement).
- Les garderies sont partagées en trois catégories d'âges. Les places bébé seront au nombre de 4, puis 3 et 3 pour les catégories plus âgées.
- Les chiffres concernant les listes d'attentes mentionnés sur le préavis sont périmés, la file d'attente est plus importantes aujourd'hui. Il s'agit bien sûr d'une liste dynamique, qui évolue de mois en mois.
- Le projet et de rouvrir le lieu et de collaborer avec un nouveau partenaire privé.
- Renens prend le lead et les risques liés aux projets, notamment si le prestataire de services devait disparaître.
- La DGCS va ouvrir 10 places pour des réinsertions de famille au RI. Cela permet de réinsérer les parents et de gérer d'éventuelles difficultés psycho-sociales. Ces enfants ne sont pas en liste d'attente de crèche car leurs parents n'ont en général pas de travail, et donc pas à accès aux garderies.
- Il existera une convention de collaboration entre les trois partenaires et l'exploitant,
 - une convention entre Renens-Crissier et l'exploitant
 - une convention entre l'AJENOL et l'exploitant,
 - et une convention entre le DGCS et l'exploitant.
- Ce genre de collaboration intercommunale sera inévitable quand on voit le développement nécessaire dans nos communes, qui sont très imbriquées. Ce projet est donc une sorte de test pour le futur.
- Le partenaire, Pop e Poppa nous a tout de suite intéressé afin de simplifier la gestion de la structure pour les communes (voir <https://www.popepoppa.ch/fr/a-propos/>).
 - Il s'agit d'une association à but non lucratif qui gère beaucoup de structures en Suisse Romande. Soit avec les communes, soit avec les réseaux type AJENOL, soit avec des entreprises privées. Ou encore des combinaisons de ces acteurs.
 - Pop e Poppa a signé la CCT. De plus, un contrôle est fait par l'autorité de surveillance.

Mme la Municipale ajoute

- Avant, il s'agissait de la fondation Malté. De cette fondation a émergé Pop e Poppa. Ils jouissent d'une bonne réputation et font du bon travail.
- Dans les chiffres, une petite particularité : le canton a négocié avec les deux communes. Si des places réservées au DGCS sont utilisées par Prilly ou Renens, les communes doivent prendre en charge 40% des frais.

À la suite de cette présentation, les questions suivantes sont posées par les commissaires, les réponses étant apportées par Madame la Municipale et le Chef de service :

- *Est-ce la première fois qu'une garderie ne dépend pas des Acacias ?*
Non, nous avons eu déjà deux places réservées dans une garderie. Nous avons également eu une collaboration avec une garderie à Béthanie, dans laquelle nous avons 5 puis 8 places disponibles. Dans ce dernier cas, nous ne payons que les places utilisées, comme dans le cas qui nous intéresse. À la vue des problèmes financiers de l'époque,

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 01-2022 au Conseil Communal sollicitant un subventionnement de 10 places d'accueil à la garderie « Les Chattons » à Renens

nous avons laissé tomber la garderie de Béthanie, ce que nous regrettons amèrement aujourd'hui au vu de la liste d'attente.

- *Est-ce que nous allons occuper les dix places ?*
Oui. Et si ce n'était pas le cas, nous ne paierons que les places occupées. Le seul cas où nous aurions un prix plus élevé par place est quand des places sont inoccupées mais pas récupérées par un autre partenaire, par exemple dans les premières semaines. Nous sommes en général à plus de 90% de remplissage pour les garderies. Les 10% restants viennent du fait qu'une demi-journée vacante est parfois difficile à remplir.
- *Quand est-ce que cela ouvre ?*
Quelqu'un est déjà engagé pour la direction aujourd'hui (Ndr : le préavis est déjà passé à Renens). Le personnel reste à engager et c'est cela qui déterminera la date d'ouverture exacte. Les contrats sont bien sur conditionnés à l'acceptation des préavis.
- *Où est situé la garderie ?*
Il s'agit du rez-de-chaussée d'un immeuble. Il y a des espaces fermés. C'est situé dans l'ensemble d'immeubles de Florissant. Un environnement vert et favorable à ce lieu d'accueil.
- *Comme est-ce organisé en termes de places réservées ?*
10 places pour Prilly, 10 places DGCS pour des personnes au bénéfice du RI lorsqu'elles suivent un programme de réinsertion, et le solde pour Renens. Les place « DGCS » peuvent être occupées par des enfants de différentes villes.
- *Si toutes les places n'ouvrent pas en même temps, comment sera défini l'ordre d'accueil entre enfants des différents prestataires ?*
La liste d'attente va décider de comment nous allouons les places. Mais nous espérons trouver le personnel au plus vite.
- Le Conseil Communal de Renens a déjà accepté les préavis.
- *On prévoit 39 place au lieu de 49, pourquoi ?*
Renens était intéressé à avoir plus de places mais son plan de développement ne le leur permet pas. En revanche, nous n'aurons pas accès à plus de dix places. Renens se réserve un droit sur ces dernières.
- La DGCS veut avoir dix places réservées en permanence, même si parfois elles sont inutilisées. Ils les payeront même si elles ne sont pas occupées, contrairement à l'AGENOL.
- *Quels sont les critères pour l'obtention d'une place ?*
Les critères sont les mêmes que pour les autres structures de la commune, à savoir par ordre de priorité : les parents travaillent, le rassemblement des fratries, le temps d'attente sur la liste, l'adéquation entre les jours disponibles et la demande, et enfin la nécessité d'intégration et de socialisation.
- *Est-ce qu'il y a des exigences au niveau environnementale (ex : produits utilisés, nourriture) ?*
Le canton définit ces règles. Une attention de plus en plus forte au niveau du canton est attendue sur le choix des matériaux. Cela constitue une recommandation. D'autres critères sont obligatoires. Pour la nourriture, notre commune définit des conventions au niveau de l'alimentation, et les traiteurs contractés s'engagent à les respecter (qualité, proximité, équilibre diététique). Renens a une charte plus générale qui inclut beaucoup de domaines, mais sans être très spécifiques. A noter que les traiteurs contractés sont

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 01-2022 au Conseil Communal sollicitant un subventionnement de 10 places d'accueil à la garderie « Les Chattons » à Renens

eux-mêmes très attentifs aux aspects qualitatifs et environnementaux désormais. C'est un jeu d'équilibre car Prilly a des contraintes très précises alors que Renens a plus une liste de valeurs pour ce qui est des repas et des lieux d'accueil.

- *Sommes-nous bien labellisés « fourchette verte » ?*

Ce n'est pas tout à fait Fourchette Verte. Nous faisons l'analyse Beelong (<https://beelong.ch/a-propos/>), qui insiste plus sur la saisonnalité et la proximité parmi de nombreux autres points. Nous continuons à faire ce suivi.

- *Si l'on prend un peu de recul, par rapport à la vision, où en est-on ? Peut-on refaire le point sur ce qu'il va arriver ?*

Il y aura plus de contenu dans le programme de législature. Le taux de couverture en préscolaire est de 22%. Nous visons un minimum de 40%, ce qui correspond à la demande à Prilly. Pour le parascolaire, nous avons presque atteint ce nombre. Du coup, les listes d'attente s'amenuisent dans ce secteur. Un.e commissaire ajoute que cela représente presque un doublement de la surface actuelle.

- *Pourquoi est-ce moins cher à Lausanne ? Il semble que quel que soit les simulations, cela est toujours plus cher dans le réseau AJENOL. Pourquoi est-ce que cela coûte aussi cher à Prilly de faire garder son enfant ?*

Il s'agit de la politique communale. Lausanne a toujours été plus généreuse sur la part couverte par la commune. Il semble que le réseau AJENOL est proche des prix pratiqués à Renens, et plutôt bien placé par rapport aux autres réseaux du canton. Un avantage du réseau AJENOL est que le taux d'efforts consentis est plutôt régulier. Nous avons pu améliorer nos prix pour les grandes familles grâce à un rabais fratrie plus important. Nous avons revu à cette occasion tous nos tarifs et utilisé ce principe de taux d'effort (pourcentage consacré à la garde en fonction du salaire). Nos tarifs sont tout à fait compétitifs au niveau cantonal. En revanche, pour arriver au niveau de Lausanne, il faut être prêt à « régater ».

- *Calcul pour bien comprendre la notion de place par rapport aux enfants. Si je place un enfant pour deux jours, combien de places est-ce que j'occupe ?*

0.4 places sont utilisées dans ce cas. On imagine que les 10 places permettront de placer environ 15 enfants.

- *Un.e commissaire propose de faire un prix basé sur la demande de chaque jour.*

Le chef de service avance qu'il prend le problème dans l'autre sens en disant aux parents que s'ils trouvent une solution pour travailler d'autres jours que le mardi et le jeudi, ils auront plus facilement une place.

- *Comment sont calculés les prix indiqués dans le préavis ?*

Ce sont des estimations basées sur l'occupation des structures existantes. Nous faisons de même à la fondation des Acacias. Il est difficile de lisser sur une année car les prix sont notamment basés sur les revenus des parents plaçant leurs enfants. (Ndr : Les prix sont donc statistiquement juste sur plusieurs années).

- *Il y a un bail à long terme mentionné dans le préavis. Est-il déjà signé ?*

L'information n'est pas connue avec certitude. Si ce n'est pas déjà le cas, c'est en cours. Dans tous les cas, c'est Renens qui est preneur de bail. C'est également eux qui reprendront celui-ci en cas de problème.

- *Sur combien d'année porte le bail à long-terme ?*

L'information n'est pas connue.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 01-2022 au Conseil Communal sollicitant un subventionnement de 10 places d'accueil à la garderie « Les Chattons » à Renens

- *Faut-il rénover ou investir ?*
De ce qui est convenu avec Pop e Poppa, les communes n'investissent pas. Il est convenu que si une aide au démarrage est obtenue, elle sera disponible pour Pop e Poppa et peut être utilisée dans les deux premières années pour des activités liées au démarrage.
- *Quelle est le pourcentage de frais de fonctionnement sur la somme versée par Prilly ?*
La réponse n'est pas aisée à trouver dans le préavis. Elle nous sera communiquée lors de la séance du Conseil Communal ou envoyée au rapporteur.
- *Quel est l'organe de contrôle ? Est-ce que l'on peut avoir un droit de contrôle sur le fonctionnement, et surtout les comptes ?*
Les comptes seront visés par la municipalité et la vérification des comptes sera faite par un organe de révision agréé.
- *Pour la première année le budget est estimé à CHF 229'000.00. Est-ce que cela sera identique les années suivantes ?*
Oui, nous devrions rester dans ces eaux-là. L'essentiel des charges dans la structure étant le personnel, il est assez stable. Nous pouvons imaginer que pour 2022, la dépense sera moins importante puisque la structure ouvre en mai seulement. Les 229'000 représente la somme sur une année entière.
- *Pourquoi manque-t-il des points aux objectifs de durabilité ?*
Il s'agit de la numérotation des objectifs de l'agenda 2030 qui sont concernés par ces changements (Ndr : voir page 7 du document de l'agenda 2030 du canton de Vaud, https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Agenda_2030/Agenda-2030.pdf).
- *Dans le préavis, vous parlez des personnes au RI que nous prenons en charge. Par expérience, à combien de pourcent estimez-vous le nombre de personnes réinsérées avec succès ?*
Difficile à dire. Les places réservées permettront aux parents de suivre des mesures de réinsertion, qui peuvent avoir différents taux de succès. De nos jours, ces personnes n'ont plus accès au placement en crèche (Ndr : à cause de la première clause ; les parents travaillent). Difficile de le savoir au niveau cantonal également. Mais on peut noter par exemple que l'Office des placements ne propose pas de placements aux femmes qui ont des enfants non-placés. Aujourd'hui, il existe des mesures pour les enfants plus grands avec l'ARASPE ou l'ARASOL qui fonctionnent très bien pour la réinsertion.
- *Qu'est que cela représente en nombre d'ETP ?*
Sur la base des estimations faites lors de la séance, cela représente environ 3 ETP pour Prilly.
- *Pourquoi Pop e Poppa et pas un appel d'offre ?*
Nous avons contacté trois partenaires. Notre premier choix a été décliné car son équipe était vieillissante et ce n'était pas le bon moment. Une autre association a été consultée mais a fait très mauvaise impression. Elle était très bon marché, mais avec de très mauvaises conditions salariales. Pop e Poppa nous a très vite convaincu, notamment en fournissant de bonnes réponses et un très bon suivi sur les allers-retours vis-à-vis du budget. De plus, ils souhaitent respecter la CCT, au contraire de l'autre prestataire.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 01-2022 au Conseil Communal sollicitant un subventionnement de 10 places d'accueil à la garderie « Les Chattons » à Renens

- *Quel est le temps du contrat de gestion avec Pop e Poppa ?*
La convention est résiliable d'année en année, avec un préavis de six mois.
- *Si un jour Renens souhaite récupérer les places de Prilly, peuvent-ils le faire ?*
Ils doivent également dénoncer la convention pour ce faire.
- *Dans ce cas-là, est-ce que l'argent investi par Prilly sera récupéré ?*
Il n'y a pas d'investissement à proprement parler. Les frais de démarrages ne seront pas récupérés, mais c'est un petit risque nécessaire pour avoir ces dix places.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, M. le Président remercie Madame la Municipale et Monsieur le Chef de service qui quittent la salle.

3. Délibérations et amendements

La commission trouve qu'il s'agit d'une bonne opportunité de collaboration en vue de futur^s projets similaires. En particulier dans la région de Malley ou tourné vers l'Ouest lausannois.

La commission reste inquiète car aucune réponse claire sur le long terme n'a été apportée ce soir. Elle espère que la municipalité va communiquer en ce sens prochainement. Un-e commissaire énoncent différents projets qui ont été mentionné à d'autres occasions.

Un-e commissaire n'est pas tout à fait satisfait-e du préavis. Il/elle attend les réponses sur les points suivants :

- a. Quel est le nombre d'années sur lequel court le bail, ainsi que le délai de résiliation ?
- b. Quel est le montant des frais de fonctionnement de la structure (en pourcent) ?
Qu'est-ce que cela représente dans les montants versé^s par la commune de Prilly ?

Un-e commissaire mentionne que Renens prend les risques sur le bail dans tous les cas.

Un-e commissaire mentionne qu'il s'agit probablement d'une solution temporaire, puisque Renens pourrait décider à terme de reprendre les dix places. Un-e commissaire souligne que nous serions très embêtés si Renens souhaite récupérer ces dix places dans le futur car nous ne pourrions vraisemblablement rien faire.

Un-e commissaire trouve que ce projet doit être soutenu, que de nombreuses familles sont sur liste d'attente. Cela permet de concilier vie familiale et vie professionnelle, ainsi que de permettre aux femmes d'accéder plus facilement au monde du travail.

Aucune proposition d'amendement n'est faite.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à 6 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention qu'elle accepte le préavis tel que présenté. La séance est levée à 19h51.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 01-2022 au Conseil Communal sollicitant un subventionnement de 10 places d'accueil à la garderie « Les Chattons » à Renens

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 02-2021
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la participation communale pour le subventionnement de 10 places à la garderie « Les Chattons », dès l'ouverture de la structure dans le courant du 1er trimestre 2022 ;
2. de porter au budget ordinaire 2022 de la Ville de Prilly le montant annuel de la participation communale aux charges de fonctionnement des places d'accueil offertes aux enfants de Prilly. Pour la première année de fonctionnement, ce montant a été estimé au maximum à CHF 228'927.00, arrondi à CHF 229'000.00.

Au nom de la commission :

Tony Capuano, Président

Olivier Amblet, rapporteur